

Amiens, le 26 novembre 2020

Dossier suivi par :
Dominique Maire

len80.adjoint@ac-amiens.fr
03 22 71 25 01

20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Mesdames et messieurs les secrétaires et co-secrétaires,

Votre courrier en date du 17 novembre 2020 a retenu toute mon attention. Vous demandez la suspension des actions de formation continue au regard du contexte sanitaire actuel.

J'entends votre demande et souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants.

Le plan de formation continue prévu pour l'année scolaire en cours a déjà été modifié à plusieurs reprises pour s'adapter aux contraintes sanitaires, aux besoins de remplacement et aux préoccupations des enseignants.

Ainsi, les actions prévues en début d'année ont été reportées pour permettre aux enseignants de disposer du temps nécessaire pour ajuster leurs réponses pédagogiques aux besoins des élèves.

Par ailleurs, les formations qui ne pouvaient pas être maintenues en présentiel ont été repensées pour être menées en distanciel. Les équipes de formateurs ont été accompagnées aux niveaux départemental et académique pour adapter les scénarii de formation existants.

Vous pouvez mesurer ainsi l'agilité des réponses apportées par le département en matière de formation.

La formation continue est un droit pour les enseignants. Elle est inscrite dans leur temps de service et vise à leur permettre d'approfondir certains aspects de leurs pratiques professionnelles, d'actualiser leurs connaissances, de se perfectionner, de renforcer leur sentiment d'efficacité professionnelle ou plus généralement de faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

La période de confinement de l'année scolaire dernière ainsi que le contexte sanitaire actuel obligent la mise en œuvre par les enseignants de réponses pédagogiques ciblées pour un accompagnement personnalisé des élèves. Les différentes actions de formation continue, par leurs apports théoriques et pratiques ainsi que par les espaces de partage d'expérience et de réflexion pédagogique qu'elles dégageront, les aideront à répondre à cet impératif en leur permettant, par ailleurs, d'exercer plus sereinement.

Soucieux de la réussite de leurs élèves, je suis persuadé que les professeurs des écoles du département sauront tirer profit des actions de formation adaptées au contexte et à leurs besoins qui leur seront proposées au cours de cette année scolaire.

Je vous prie d'agréer, mesdames et messieurs les secrétaires et co-secrétaires, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Education nationale de la
Somme



Gilles NEUVIALE

Mesdames et messieurs les secrétaires et co-secrétaires